

Compte-rendu de la réunion de quartier Les Châtelets Mardi 10 septembre 2019 à 20h en Mairie

Vos référents de quartier :

Madame Thérèse DUBOIS
Monsieur Olivier BEAUDOUX
Madame Josyane BRANDERS
Madame Evelyne CHASTEL

Vos élus référents de quartier :

Monsieur Pierre DUSSEL
Monsieur Jean-Edgar CASEL

ADRESSE MAIL DE CONTACT : châtelets@ville-ormesson-sur-marne.fr

Point d'information du chef de Police Pluri-communale sur les chiffres de la délinquance à Ormesson en droit de réponse au site cacraint.fr :

Cambriolage :

- Année 2018 : 42 en tout. De la période de janvier à août :32
- Année 2019 : janvier à août : 33

La baisse des 42% de l'année 2018 est maintenue. Ce qui revient à dire que la ville d'Ormesson recense en moyenne 3.5 cambriolages par mois.

Sur les faits, et notamment sur les constatations, Il est à noter que les causes sont en souvent dues à des fautes d'inattentions et de vigilance des riverains.

La Police Municipale organise régulièrement des réunions d'information sur la prévention et les bonnes pratiques à adopter pour lutter contre les cambriolages.

Point d'information sur les travaux de la piste 3 de l'aéroport d'Orly.

A l'occasion d'une réunion publique d'information qui s'est tenue le 17 juin dernier, Le Directeur de l'aéroport d'Orly, et celui de la DGAC sont venus expliquer les travaux de la piste n°3 de l'aéroport d'Orly et les conséquences en matière de survol des avions au-dessus d'Ormesson.

Les travaux consistent à refaire les 2/3 de la piste n°3 en raison de son ancienneté pour une durée de 18 semaines du 28 juillet au 2 décembre 2019. Un survol inhabituel intervient sur la partie Nord de la Ville lorsque les vents viendront d'Est par les avions au départ et lorsque les vents viendront d'Ouest par les avions à l'arrivée le temps qu'ils s'alignent sur l'axe de la piste 4, qui sera la piste principale exploitée.

Naturellement, le couvre-feu entre 23h et 6 heures est maintenu.

Les travaux n'ont, à ce jour, pris aucun retard.

Plus d'informations sur le site : entrevoisins.org

Questions/ Réponses :

1- L'interdiction de circulation des poids lourds de plus de 19 tonnes sur la R111 provoque un report de leur circulation sur la rue du Pont de Chennevières rendant celle-ci dangereuse et bruyante. La vitesse des camions sur cette rue est très souvent supérieure à la limitation.

Cette interdiction a été prise par le Préfet du Val-de-Marne à la demande répétée de la Ville suite à de nombreux accidents dont trois mortels et de la présence d'une école et d'un collège le long de cette route départementale qui traverse le cœur de ville. Auparavant, cette voie départementale était empruntée par près de 1 000 camions par jour. La Police Municipale effectue régulièrement des contrôles pour faire respecter cette interdiction et des contrôles seront renforcés sur la rue du Pont de Chennevières. Il est cependant à regretter que ces contrôles ne soient efficaces que pendant une courte durée du fait du signalement sur les différents réseaux, très rapide de la présence de la Police par les autres automobilistes.

La mise en service prochaine du tunnel de la R19 à Boissy-Saint-Léger permettra de délester la circulation des poids lourds dans les villes avoisinantes.

2- Y a-t-il des caméras de contrôle sur cet axe ? Les poteaux sont régulièrement abîmés par des automobilistes qui roulent trop vite. Il y a eu de nombreux accidents dans ce secteur.

La Ville d'Ormesson ne dispose pas de caméra sur cette rue.

Des poteaux ont été installés par le Département pour sécuriser les piétons.

3- Les bus de la RATP et les convois exceptionnels ont-ils le droit de circuler sur la RD111 ?

Les bus de la RATP sont, bien entendu, autorisés à circuler sur cet axe.

Concernant le passage des convois exceptionnels, ils sont autorisés à circuler. Ce type de transport nécessite toutefois, une étude préalable et il doit faire l'objet d'une autorisation administrative délivrée par le préfet du département de départ responsable du convoi.

4- Suite aux travaux en cours de la l'avenue du Moulin à vent, il y a un report important de la circulation sur la rue du Centre provoquant beaucoup d'incivilités des automobilistes qui empruntent les trottoirs pour circuler. N'est-il pas possible de modifier pendant le temps des travaux le sens de la rue du Centre ?

Ces travaux sont entrepris par le Territoire en lien avec les Villes d'Ormesson et de Chennevières. Un plan de déviation a été établi par leur soin afin de créer le moins de nuisances possibles aux riverains de ce secteur. La rue du Centre, voie Territoriale, ne peut pas être mise en sens unique au risque de déstabiliser la fluidité de la circulation du quartier. Les travaux devraient se terminer début novembre.

5- Pendant la durée des travaux de l'avenue du Moulin à vent, est-il possible d'installer des poteaux ou des barrières pour empêcher les automobilistes de monter sur les trottoirs ?

C'est impossible car ce n'est pas réglementaire et c'est dangereux. En revanche, la police municipale viendra régulièrement contrôler les incivilités pour verbaliser les contrevenants.

6- Pourquoi la rue du Centre devant l'école La Fontaine n'est-elle pas en sens unique ? Il est très difficile de circuler à deux voitures devant l'école le matin et le soir très fréquenté par les parents d'élève.

Pour mémoire, une concertation a eu lieu avec les riverains de cette rue. A cette occasion, une majorité s'est exprimée pour la laisser en double sens.

7- Est-il possible d'installer des dos d'ânes sur la rue du Pont de Chennevières pour limiter la vitesse ?

Les dos d'ânes ne sont pas toujours efficaces et provoquent par ailleurs de nombreuses nuisances sonores pour les riverains proches de ces installations. La Ville va se rapprocher néanmoins des services du Département.

8- Signalement de la dangerosité du mur de l'entreprise située en bout de la rue du Pont de Chennevières qui menace de s'écrouler.

Epamarne, l'aménageur foncier désigné par l'Etat et propriétaire des terrains, va être saisi pour qu'il vérifie et sécurise le site.

9- Est-il prévu l'installation de pistes cyclables à Ormesson.

Le déploiement d'un réseau de pistes cyclables est à l'étude dans le cadre du Plan Local de Déplacement actuellement en cours d'élaboration.

Il sera également implanté une piste cyclable à l'occasion de la rénovation des contre-allées de la rue du Général de Gaulle en lien avec le Département.

10- Est-il possible d'installer davantage de bancs publics en ville ?

Il y aura des bancs supplémentaires notamment lors de l'aménagement des futurs quartiers.

11- Est-il possible d'étudier l'installation d'un panneau lumineux, rue du Pont de Chennevières, pour annoncer le virage dangereux.

Le département va être saisi de cette demande.

12- Quelle est la position de la Ville sur le référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'ADP ? est-il possible de relayer l'information ?

Madame le Maire informe qu'en tant que Maire elle soutient cette démarche et invite chacun et chacune s'il le souhaite à s'exprimer individuellement à ce sujet en se rendant sur le site.

13-Pouvez-vous nous informer sur les projets d'aménagement à venir à Ormesson et plus particulièrement dans le quartier des Châtelets ?

Dans le quartier des Châtelets, il y a un programme privé situé Chemin Mocque Bouteille de 22 logements dont 7 aidés.

La ZAC des Châtelets verra la réhabilitation et revalorisation de ce secteur d'une superficie de 59 000 m² avec la construction de 500 logements en accession à la propriété et du logement aidé.

Pour mémoire, nous rappelons les obligations de la loi SRU qui impose à la Ville d'Ormesson un quota de logements sociaux. La Ville travaille en étroite collaboration avec EpaMarne pour ne pas perdre la main sur la qualité et l'esthétique des programmes et veiller à la meilleure implantation dans le tissu pavillonnaire d'Ormesson.

Pour plus d'informations, le service de l'urbanisme et l'adjoint en charge de l'aménagement sont disponibles sur rendez-vous.

14- Pouvez-vous nous indiquer le calendrier de la ZAC des Châtelets ?

Il est difficile à ce jour de donner un calendrier précis du fait des procédures et des études à lancer.

15- Est-il possible d'assister à une réunion avec Epamarne ?

Ces réunions ne sont pas ouvertes au public, il s'agit d'instances de travail avec les élus, l'administration et l'Etat.

16- Il y a actuellement une pénurie de bitume, la Ville d'Ormesson est-elle impactée par cette pénurie et savez-vous si cela ne va pas retarder les travaux ADP ?

La Ville d'Ormesson n'a pas eu cette information à ce sujet.

17- Concernant le projet du 25-27 avenue Olivier d'Ormesson certains riverains s'inquiètent pour les places de stationnement.

Chaque nouveau logement bénéficiera de place de stationnement en sous-sol du programme. Il est rappelé qu'actuellement cet espace privé est utilisé par des stationnements non autorisés.

18- Concernant les travaux actuels dans le secteur de la rue Edouard Branly, est-il possible de voir les futurs projets d'aménagements de places de stationnement ?

L'aménagement de la rue commune avec la Ville de Chennevières aura un nombre de place de stationnement à l'identique.

Il est rappelé la nécessité de rentrer les voitures dans les cours et garages afin de libérer les places en extérieur.

19- Est-il possible d'intervenir sur le choix des commerces ?

La Ville n'a pas la possibilité d'intervenir sur le choix de reprises de commerces.

20- Avez-vous constaté la dégradation de la rue des Châtelets ?

Effectivement, il y a des dégradations dans la rue des Châtelets suite aux trois chantiers privés qui sont actuellement en cours dans ce secteur. Des constats d'huissier ont été faits sur certaines parties. Il n'est pas prévu dans l'immédiat de refaire la rue au vu des projets qui vont intervenir dans le quartier. Cette rue fera l'objet d'une étude de réhabilitation complète lors du lancement de la ZAC. En attendant, elle bénéficie d'un entretien régulier.

21- l'élargissement du début de la rue des Châtelets, entre la RD 111 et la rue de Brétigny est-il toujours d'actualité ?

L'élargissement du début de la rue des Châtelets, entre la RD 111 et la rue de Brétigny reste toujours d'actualité ; il sera traité dans le cadre de l'aménagement du secteur des Châtelets.

22- Il y a rue de Bellevue un petit parking d'environ 6 places de stationnement. Est-il possible de matérialiser ces places et d'élaguer le sapin qui se trouve dessus ?

Les services techniques vont se rendre sur place pour étudier le marquage au sol des places et voir pour élaguer le sapin.

23- Il y a des riverains qui se garent n'importe comment rue des Ormes, pouvez-vous faire des contrôles ?

Les agents de la Police Municipale viendront sur place pour contrôler.